

RÉSUMÉ

Le Conseil consultatif Traversée du lac a été instauré par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève pour accompagner les démarches portant sur le projet de boucllement autoroutier et rendre un avis aux différentes étapes stratégiques du projet.

Ses 22 membres représentant les partis politiques, les communes, les associations des usagers des transports et du lac, de la protection de la nature, de l'agriculture, du paysage, des milieux économiques, ainsi que des architectes, urbanistes et ingénieurs ont été mandatés pour rendre un premier avis sur la question d'une traversée du lac en pont ou en tunnel.

Après 13 séances de travail, une visite du site, de nombreuses rencontres avec des experts en finance, en construction de tunnels, de ponts, des géologues, des spécialistes de l'environnement, des paysagistes, de représentants de l'Office fédéral des routes et des communes de la rive droite et de la rive gauche, le Conseil consultatif a pu acquérir un socle objectif de connaissances portant sur le projet, ses tenants et aboutissants.

Sur cette base, le Conseil consultatif a procédé à une analyse multicritères comparative pondérée et systématique des options de traversée du lac en pont et en tunnel. De cette analyse est ressortie une équivalence quant à l'une ou l'autre des options de traversée du point de vue de l'exploitation des ouvrages et un avantage à une solution en pont pour ce qui relève de la phase de chantier.

Pour former son opinion, plusieurs débats ont eu lieu au sein du Conseil, portant sur les avantages et inconvénients des options de traversée en pont ou en tunnel, les différentes variantes de pont et de tunnel, l'acceptabilité politique des ouvrages et la possible prise en charge de ceux-ci par la Confédération. Afin de mieux contextualiser l'enjeu, la discussion a été élargie entre autres au tracé du boucllement autoroutier, notamment en rive gauche, et au concept de mobilité et à ses impacts.

Cette approche graduelle a débouché le 5 septembre 2017 sur un vote à bulletin secret : les membres du Conseil ont recommandé, à 14 voix contre 8, de choisir une traversée du lac en pont. A relever qu'il n'y a eu aucune abstention.

Parmi les variantes de traversée en pont, le Conseil préconise une traversée en "tunnel – pont – tunnel" permettant l'émergence d'un ouvrage au milieu du lac et des accroches souterraines en rive droite et en rive gauche.

Enfin, le Conseil consultatif assortit son avis de plusieurs recommandations portant sur le renforcement de la légitimité démocratique du choix de traversée, la mise en œuvre de la variante préconisée, l'approfondissement des modalités de financement du projet, l'examen du tracé, notamment en rive gauche, le développement de mesures d'accompagnement et de requalification et la nécessaire coordination transport – urbanisation – environnement. Le Conseil ayant été nommé jusqu'à la fin 2019, il suggère également quelques problématiques dans le cadre d'un éventuel prochain mandat.